



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°116

Date de Publication
24 NOV. 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
24 NOV. 2022
Date de la convocation
8 novembre 2022

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, REYMOND MORTELETTE.

Pouvoirs :

Mme BRUNET à M. FAVIER
Mme HERVE GENOVESI à Mme LAFAYSSE
M. DE SOUSA à Mme MATEO

Absente :

Mme VAUTRIN

Madame GOBET a été élue secrétaire

Objet : Approbation de la convention tripartite entre la commune de CASSIS, l'AFM et France TELEVISIONS.

A la demande de Madame le Maire, madame PADOVANI FAURE-BRAC expose à ses collègues que depuis 1958, **l'Association Française contre les myopathies** agit auprès des malades touchés par les maladies neuromusculaires, maladies génétiques rares lourdement invalidantes.

Son objectif est de favoriser l'émergence de thérapies innovantes pour les maladies rares et donner à la médecine de nouveaux outils qui bénéficieront au plus grand nombre.

Afin de récolter des fonds, France Télévision et l'AFM organisent depuis 35 ans « le Téléthon », véritable marathon dédié à cette lutte visant à susciter le maximum de promesses de dons lors d'un programme d'une durée d'environ 30 heures.

Cette année, **Cassis** a été choisie pour être l'une des quatre villes ambassadrices du Téléthon 2022 et relèvera le défi du « Grand Bain ».

Ainsi, elle sera mise à l'honneur durant les 30h d'émission TV sur les chaînes de France Télévisions, les 2 et 3 décembre 2022.

Afin de concrétiser cet évènement, une convention tripartite a été élaborée définissant ses modalités et les moyens matériels, humains et techniques nécessitant d'être déployés durant ce weekend.

Aussi, le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention tripartite à passer avec France Télévision et l'AFM,
- d'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 15 novembre 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

